Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 46 (1961)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, novembre 1961 — 46e année — Paraît chaque mois

11

De la propagande

(Suite de l'article éditorial du « Messager Raiffeisen » d'octobre sur la formation des élites.)

Propagande est un mot magique s'il est pris dans son sens commercial parce qu'il implique généralement le sens de l'affairisme. Le raiffeiseniste doit en user avec prudence. Une œuvre comme la nôtre se recommande par elle-même. Le rayon d'activité de la Caisse étant restreint, son existence et son activité sont connues de tous. Tout le monde s'intéresse à ce qui se passe dans la commune. Y a-t-il un nouveau ? A-t-on fondé une Caisse de crédit mutuel ? Le bruit s'en répand comme une traînée de poudre. On en parle au restaurant, sur la place publique, à la laiterie, dans toutes les familles. On sait les noms des responsables, du caissier en particulier. On sait où se trouve le local de la Caisse ; on y pense, on en parle et chacun est amené une fois ou l'autre à prêter sa collaboration ou à solliciter celle de la Caisse.

Il ne faut donc pas faire de la propagande une question de gros sous, de chiffres d'affaires. Tout esprit de fausse gloire doit en être banni. Dans tout geste de recommandation, de propagande, il doit y avoir le besoin de propager le sens de la solidarité, de l'entraide villageoise. Il faut amener le possédant à comprendre qu'en effectuant ses dépôts à la Caisse, non seulement il en retirera un avantage matériel, mais que son action donnera la possibilité de rendre de précieux services par l'octroi de crédits utiles et sociaux, qu'elle s'exerce au profit du bien commun, qu'elle est ainsi doublement productive et éducative et donc qu'il fait acte de collaboration. Du même coup, l'emprunteur doit comprendre qu'il utilise l'épargne de la communauté et que la coopération qui se manifeste dans le domaine de l'argent doit se retrouver dans tous les secteurs de la vie locale. Voilà l'argent mis à sa place au vrai sens du terme.

Donner un tel esprit de propagande, c'est du même coup diffuser l'esprit Raiffeisen. Telle est la propagande raisonnable et rationnelle qui convient à notre œuvre. Le déposant aussi bien que l'emprunteur, conquis à cet idéal, savent tous deux donner son vrai sens à chaque opération d'argent qu'ils effectuent à la Caisse.

Propagande doit être synonyme d'émulation. Ce doit être un stimulant, un réveil des esprits, la démonstration de la bonne cause. Dans l'esprit du propagandiste doit vibrer l'âme de l'apôtre, du pionnier et non de l'affairiste.

On doit alors se poser la question : Une campagne de propagande proprement dite doit-elle être entreprise et, si oui, sous quelle forme ?

Si une Caisse veut aujourd'hui remplir pleinement sa mission, elle doit pratiquer une certaine activité de propagande et ne pas simplement attendre et voir venir... les affaires. L'homme est vaniteux. Il aime qu'on le prie. Il est sensible et se laisse influencer par une propagande tapageuse et habile. Un simple exemple : combien de jeunes gens, qui connaissaient pourtant la Caisse Raiffeisen locale, se sont laissé convaincre à conclure des contrats d'achat par prépaiement ou d'achats à tempérament, ont connu ensuite la déception et ont essayé de recourir aux bons offices de la Caisse pour les aider à sortir de l'impasse ? Les belles paroles d'un représentant les ont éblouis et ils sont tombés dans le panneau. Si la Caisse Raiffeisen ne veut pas s'abaisser à pratiquer une telle propagande mercantile fondée sur des promesses mirobolantes, elle doit néanmoins intervenir par contacts personnels pour éviter les désillusions de nos gens modestes mais trop crédules.

Jours de novembre

SUR LES TOMBES !

La neige tombe
Et vêt les tombes ;
Elle couvre de blancs linceuls
Et de pitié ceux qui sont seuls.
On dirait presque une caresse
Que ces chastes et fins décors,
C'est comme un voile de tendresse
Que la nature tisse aux morts ;
La neige tombe
Et vêt les tombes.

Le vent qui pousse
La neige douce
Dans leur tombeau ne glace pas
Ceux qui passèrent ici-bas ;
Ils ne sont plus qu'une poussière
Ce quelque chose n'est plus rien
Qui gît dans sa chambre dernière,
Un peu de bois pourri le tient.
Et le vent pousse
La neige douce.

La neige pare
D'un tissu rare
Pour le grand jour que Dieu fera
Les pauvres corps enterrés là.
Ils seront blancs comme la neige
En ces prochains et beaux réveils ;
Ils passeront en grand cortège
Aussi brillants que des soleils.
D'un tissu rare,
Elle les pare.

Chrétien, je pense
A l'espérance
Qui vient à moi de l'humble croix,
De mon symbole que je crois :
Ceux qui sont morts dans la justice
Sont dans le ciel, les vrais vivants
Plus de mensonge ou d'artifice,
Ils ont tout vu, ils sont savants ;
Ils sont heureux de la présence
Plus douce encor que l'espérance.

Aujourd'hui surtout, à cette époque de haute conjoncture, il convient de développer une vaste campagne de propagande pour la diffusion de l'esprit d'épargne. Il ne faut pas rester en arrière en regardant béatement comment travaillent les banques des villes pour drainer l'épargne de la campagne. Cette propagande obtient des succès certains jusque dans nos villages les plus reculés. Il faut lutter contre cette concurrence.

Qui ne fait rien, n'avance pas et qui n'avance pas, recule. La propagande est donc un moyen d'existence pour nos Caisses. Ces institutions doivent s'assurer de solides assises : fort effectif des sociétaires et des déposants, constitution d'un capital social substantiel par une importante fortune commune. Il leur faut alors la possibilité de réaliser des gains bien qu'avant tout elles doivent « servir » et non « se servir ». Et pour assurer des gains, il faut un certain volume d'affaires, donc volume d'épargne pour rendre possible le volume des prêts et crédits. Plus s'accroît le volume d'affaires, plus s'accroît la confiance et plus aussi augmente l'effectif des sociétaires et épargnants. Le succès appelle le succès.

La nécessité de la propagande a d'ailleurs toujours été reconnue par les responsables de notre mouvement. Preuve en soit que le chapitre final du « Guide » donne des directives pratiques sur cet objet aux articles 43 à 45 (art. 45 à 47 de la toute récente édition). Nous y lisons textuellement : « Afin de contribuer au développement de la Caisse, le Comité de direction doit faire constamment une propagande appropriée...

Avant de parler des formes de propagande les plus avantageuses, arrêtons-nous tout d'abord à quelques considérations qui, prises en elles-mêmes, constituent la meilleure réclame.

L'organisation parfaite du ménage interne de la Caisse attire automatiquement les clients en inspirant la confiance : local avenant, propret, bien ordonné. Le client est sensible à la bonne présentation des affaires, à la propreté, à l'ordre, à la discipline. Il fuit un bureau négligé, envahi par les paperasses. Il veut être fier de « sa » banque locale. Il la veut coquette autant que possible. Il veut se sentir dans un local fermé, discret, en tête à tête avec le seul caissier, son confident en affaires. Le caissier doit s'efforcer d'aménager un bureau le plus rationnellement possible. Si le développement de la Caisse nécessite des transformations, donc des frais, ou l'occupation d'une pièce appropriée, il sera juste alors de fixer une indemnité de location. Cette dépense se récupérera par l'accroissement des affaires.

Il faut insister sur la *tenue irréprochable des livres comptables* et surtout des pièces et documents laissés entre les mains des clients : livrets d'épargne, titres, cartes d'emprunt, etc. Veiller à l'écriture soignée, à la bonne ordonnance, à la précision, à la propreté, à la bonne présentation. Le client est exigeant ; il en a le droit. Son appréciation ne le trompe pas.

Dans tous ses contacts avec les sociétaires et déposants, *le caissier* doit penser qu'il est au service de la Caisse, que ce n'est pas « sa » Caisse, mais qu'il en est le serviteur. Il donne les bons conseils. Le client apprécie ses services. Il sait qu'il peut compter sur les renseignements sollicités. Si une question devait mettre le caissier dans l'embarras — tout le monde n'est pas avocat-juriste — il devrait s'empresser de s'adresser à l'Union où il obtiendra toujours les éléments utiles à sa réponse. La Caisse doit jouer le rôle de bureau de renseignements gratuits. Ne voilà-t-il pas de la bonne propagande ?

Nous mettons encore l'accent sur le caractère du caissier : amabilité, bienveillance, politesse, bonne humeur constituent à la vérité des atouts de première importance. Au double titre d'usager et de propriétaire de l'institution, le sociétaire a droit à tous les égards. C'est ici l'occasion de répéter le proverbe chinois propre à la réflexion de nos caissiers : « Celui qui ne sait pas sourire ne devrait pas avoir l'idée d'ouvrir boutique. » Comme quoi le choix du caissier doit retenir toute l'attention des organes responsables. Sa personnalité joue un rôle capital. On a vu des Caisses végéter longtemps, puis partir en flèche au changement de caissier. Il fallait trouver l'homme.

Ce que nous venons de dire quant au local et à la gérance des affaires, nous devons le répéter quant à *l'administration générale*. Il n'y a pas de meilleure réclame pour une Caisse que celle que constitue une administration parfaite à tous égards. Une Caisse bien administrée a pratiquement toujours une politique financière saine dans l'octroi et la surveillance des prêts et crédits. Elle inspire la considération du public qui lui apporte spontanément son épargne et ses disponibilités. Et les bénéficiaires des bienfaits de la Caisse deviennent automatiquement ses meilleures propagandistes.

L'assemblée générale vivante, solennellement tenue dans un vrai cachet raiffeiseniste n'est-elle pas la tribune par excellence de la meilleure propagande ? Local propre, spacieux, bien aménagé ; convocation par écrit avec ordre du jour, déroulement des opérations dans la dignité, l'ordre, la précision ; présentation de rapports substantiels en une lecture soignée, compréhensive et agréable ; ouverture de la discussion sur les rapports ; approbation solennelle des comptes annuels ; franche et loyale discussion générale. Voilà la belle occasion pour le caissier ou le président d'exposer, chaque année, l'un ou l'autre des principes fondamentaux, de revoir successivement toute la matière Raiffeisen, de manière à entretenir l'esprit coopératif. La publication des comptes annuels contribue également à faire connaître le développement des affaires. Nous conseillons même chaudement de faire déposer un exemplaire de ces imprimés ou polycopies dans la boîte aux lettres de toutes les familles : c'est une excellente réclame. On proclame ainsi publiquement la force de l'institution, l'importance des réserves, le volume de l'épargne et celui des crédits. Ces chiffres parlent par eux-mêmes.

Dans certains endroits, on a l'habitude de corser l'ordre du jour de l'assemblée générale par une causerie, une conférence, la présentation de films documentaires, tous moyens recommandables pour intéresser et instruire l'auditoire. Ce ne doit cependant pas être une excuse pour bâcler l'assemblée elle-même qui doit revêtir toute son importance. Il est indiqué d'inviter les sympathisants à cette assemblée, bon moyen de recrutement, car une assemblée générale bien préparée, bien fréquentée, sérieusement dirigée, ne peut manquer de produire une profonde impression. Par l'information qu'elle apporte aux sociétaires, par le contact qu'elle leur permet avec les dirigeants, davantage encore par les décisions et par les prises de responsabilités qu'elle demande, l'assemblée générale est l'instrument idéal de l'éducation coopérative, donc de propagande. Les assemblées jubilaires tout particulièrement doivent être l'occasion d'une nouvelle proclamation des idéaux raiffeisenistes et doivent donner un élan nouveau à la marche des affaires.

La **circulaire de propagande,** le petit papillon distribué dans tous les ménages attire l'attention. Il est recommandé de rédiger des circulaires *ad hoc* aux périodes propices de l'année, à l'occasion du bouclement, par exemple. Certains caissiers le font avec un art consommé. On peut demander des modèles à l'Union. Comme le commerçant, il faut savoir tenir en éveil tous les coopérateurs, les déposants surtout.

Une propagande tapageuse par *publicité* dans les journaux n'a pas de sens. Outre qu'elle coûte cher, elle n'atteint pas tous les ménages et touche nombre de gens du dehors qui n'ont rien à s'y intéresser. Elle risque même de faire de la concurrence à une Caisse voisine, de provoquer des mécontentements, des dissentiments et des ennuis. Pour une annonce par insertion, on

ne se servira que des publications locales qui touchent toutes les familles, par exemple, un bulletin paroissial, le programme de représentation d'une société locale, le programme d'une fête au village, etc. Un communiqué de presse concis et clair, publié dans la presse locale, après l'assemblée générale, aura tout son effet de propagande.

Lorsque la Caisse en a les moyens, elle peut offrir un livret d'épargne avec un dépôt initial de fr. 5.— *aux nouveau-nés.* On envisage ainsi la formation de nouveaux déposants, de futurs collaborateurs. A ce propos, il serait utile d'entendre des commentaires sur les expériences faites.

Il reste encore à parler du moyen de propagande par excellence : c'est la *presse,* c'est la diffusion de notre organe officiel « Le Messager Raiffeisen ». Nous le réservons spécialement pour en faire une suite toute prochaine à ces deux articles, tant nous y attachons d'importance.

En conclusion à cet entretien sur la propagande dans le but de maintenir toujours plus vivante la pensée doctrinale de notre œuvre, nous devons une fois de plus nous bien pénétrer de cette conviction que le secret du succès réside dans la fidélité à l'esprit des fondateurs. Une constatation s'impose : depuis plus de 60 ans qu'existe l'organisation Raiffeisen suisse, jamais un sociétaire ni un déposant n'ont perdu un sou. Chaque génération, après la nôtre, devra pouvoir répéter ce témoignage proclamant le plein accomplissement du devoir et des idéaux raiffeisenistes. Et ce témoignage rendra justice de notre saine et fructueuse propagande.

Fx

CHANGEMENT DANS LA DIRECTION DE NOTRE OFFICE DE REVISION

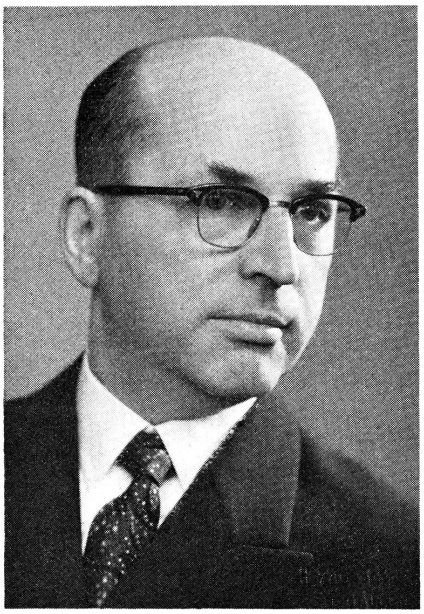

Directeur Arnold Edelmann, Dr en droit

Une démission

Le 30 septembre 1961, *M. Ignace Egger* a déposé son mandat de directeur de l'Office de revision de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Son état de santé déficient l'a contraint à prendre cette décision prématurée.

Né en 1905 à Mörschwil (Saint-Gall), M. Egger est entré au service de l'Union en 1920. Au terme de son apprentissage, il demeure à la Caisse centrale pour y être nommé fondé de pouvoir en 1928. En 1934, il passe à l'Office de revision en qualité de chef-reviseur. Nommé sous-directeur en 1941, il est le successeur tout indiqué de feu le directeur Heuberger, en 1950. 41 ans consacrés au service de l'œuvre, à l'idée mutualiste qu'il défendit corps et âme. Communiquant sans relâche le feu de son enthousiasme pour une cause qui lui était chère, il fut pour chacun un parfait exemple de travail et d'abnégation au service de son prochain. De par sa participation à d'innombrables séances de fondation, assemblées générales, assemblées de fédérations et congrès annuels, le démissionnaire était une personnalité bien connue des milieux raiffeisenistes. Les noms de Stadelmann, Heuberger et Egger resteront à jamais liés à l'histoire du mouvement Raiffeisen suisse. Qu'ils reçoivent ici l'assurance de notre chaleureuse gratitude ! Nous souhaitons au directeur Egger une santé meilleure ainsi qu'un repos bien mérité.

Et une nomination

Inéxorable, la terre pourtant poursuit sa ronde, la vie continue pour toutes choses ici-bas, pour l'organisation Raiffeisen notamment. C'est ainsi que les organes supérieurs de l'Union ont procédé, dans leur séance du 27 septembre 1961, à la nomination de M. Arnold Edelmann, docteur en droit, jusqu'ici sous-directeur, au poste de directeur de l'Office de revision. Ce choix leur était facile, le nouveau directeur étant parfaitement introduit au sein de l'organisation.

Né en 1913 à Berg (Saint-Gall), M. Edelmann, après avoir été avocat stagiaire, devient conseiller juridique de l'Administration cantonale des impôts, pour entrer finalement à l'Union, en 1943, en qualité de reviseur. Elève du regretté directeur Heuberger dont il était le secrétaire, le nouvel élu est aussi très connu du monde raiffeiseniste, tant par la gérance de la Coopérative de cautionnement et par la rédaction du « Raiffeisenbote » que par son activité externe au service des Caisses affiliées. Vaillant défenseur de l'œuvre, il saura, comme ses deux prédécesseurs, assurer l'heureux essor du mouvement, car il sait, lui aussi, qu'un arrêt serait synonyme de recul. La confiance et les vœux de cent mille raiffeisenistes l'accompagnent dans sa nouvelle fonction, et tous lui souhaitent succès et longue vie.

G. Eugster,
Président du Conseil d'administration de l'Union suisse.

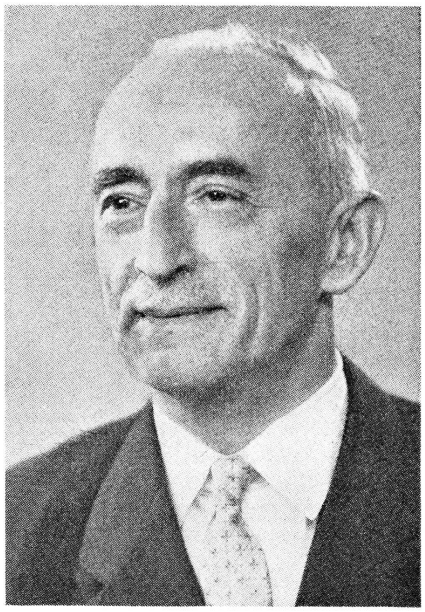

Directeur Ignace Egger

Si le nouveau directeur de l'Union, M. A. Edelmann, Dr en droit, n'est pas encore connu au sein de nos fédérations romandes, nombreux sont cependant ceux parmi les congressistes qui ont apprécié ses chaudes paroles toutes empreintes d'attachement au pays romand à l'occasion des derniers Congrès suisses et tout spécialement des assemblées annuelles des délégués de la Coopérative de cautionnement de l'Union dont il est le distingué gérant.

Des liens se sont déjà noués et les Raiffeisenistes romands sont heureux de présenter au nouveau directeur leurs félicitations les plus vives. Ils font des vœux ardents pour le succès de sa mission à la tête de notre belle organisation nationale et l'assurent d'ores et déjà de leur fidélité à l'Union suisse et à ses idéaux de solidarité et d'entraide rurales. *(Réd.)*

Chronique économique et financière

L'économie suisse se caractérise par la persistance de la haute conjoncture et par la mise à contribution excessive des forces économiques. L'activité des investissements s'est encore renforcée ces derniers mois. Le commerce extérieur enregistre des résultats records. Par suite de l'augmentation constante du revenu de la population, la consommation s'accroît sans cesse. Le chiffre des commandes passées à l'industrie continue de s'élever, bien que dans quelques branches les commandes ne progressent plus à la même cadence que jusqu'ici. La demande de crédits demeure extrêmement vive et l'augmentation des opérations de crédit effectuées par les banques se poursuit. Quoique la production arrive aux limites de son expansion par suite de l'utilisation totale de ses capacités, on ne relève guère de signes indiquant que la pression de la demande diminue. Malgré l'énorme augmentation des importations, les impasses se multiplient dans la fourniture de produits importants. Tel est notamment le cas pour la construction.

La pénurie de main-d'œuvre donne lieu à des pratiques inquiétantes dans l'engagement du personnel. Ces pratiques touchent également l'engagement de la main-d'œuvre étrangère dont l'effectif a largement dépassé le demi-million. 548 312 étrangers étaient occupés en Suisse à fin août dernier, contre 435 476 à fin août 1960, d'où progression de 112 836 unités ou de 25,9 %. Si la progression affecte presque tous les groupes de professions, elle est particulièrement sensible dans le bâtiment, dans l'industrie métallurgique et dans les textiles. En revanche, les effectifs occupés par l'agriculture et par le service de maison sont en recul.

Dans le mouvement hôtelier, la fréquentation des hôtes du pays, comme celle des visiteurs étrangers, s'est intensifiée. Au cours des sept premiers mois de l'année, les hôtels, motels, auberges, pensions, sanatoriums d'altitude et maisons de cure ont enregistré 17,67 millions de nuitées, dont 10,07 millions ou 57 % fournies par les étrangers. Comparativement à la période correspondante de 1960, la fréquentation des visiteurs de l'extérieur a affiché une progression de 840 000 nuitées ou de 9 % et celle de la clientèle suisse un apport supplémentaire de 438 000 nuitées ou de 6 %. Le total général des nuitées est monté de 1,28 million ou de 8 %. La tendance à la progression dans le secteur du tourisme reste ainsi des plus satisfaisantes quoiqu'assez inégale dans les diverses régions.

Comme nous l'avions déjà souligné dans notre précédente chronique, le bilan de notre commerce de marchandises avec l'étranger, pour le premier semestre de l'année, fait ressortir un lourd déficit : 1481,2 millions de francs contre 790 millions, il y a une année. Ce déficit, tout important qu'il soit, ne saurait cependant conduire le pays à la ruine. Il faut considérer qu'outre les exportations proprement dites, le tourisme, les revenus de capitaux et les assurances placées hors de nos frontières nous rapportent des devises étrangères qui paient l'excédent de nos achats. Cette année, il faut pourtant compter avec un certain découvert. Ce ne serait que si ce déséquilibre devait se prolonger, nos autres sources de revenus ne suivant pas la progression de nos achats, que certaines restrictions deviendraient nécessaires.

Néanmoins, pour tirer les commentaires utiles sur les conséquences de la haute conjoncture que nous vivons, nous ne saurions mieux faire que de nous en rapporter aux exposés que viennent de faire, tant M. Ch. de Loes, président de l'association suisse des banquiers, que le conseiller fédéral Bourgknecht, chef du Département des finances et des douanes, à la « Journée suisse des banquiers » du 7 octobre. Ces personnalités les plus haut placées nous fournissent ample moisson à méditation.

Le marché suisse de l'argent et des capitaux, nous dit M. de Loes, a été marqué, depuis l'année écoulée, par des vagues successives d'avoirs étrangers qui ont afflué dans notre pays. Par ailleurs, la mise à contribution excessive des forces économiques révèle d'inquiétants symptômes de surexpansion. Normalement de semblables excès sont corrigés par le resserrement de l'argent et des capitaux qui se produit habituellement dans cette phase du cycle économique.

Mais il se trouve précisément que la demande croissante de capitaux en Suisse et le déficit de notre balance des revenus se trouvent compensés par l'afflux sans précédent de capitaux provenant de l'étranger. Nos réserves d'or et de devises ont progressé de près de deux milliards durant les sept premiers mois de cette année. Elles ont passé de 9 994 millions à 11 876 millions de francs. L'augmentation des billets en circulation à fin septembre était de 160 millions par rapport au montant généralement très élevé de fin décembre, alors que l'année dernière on avait constaté un recul de 15 millions pour la même période envisagée.

Parlant de la collaboration internationale dans le domaine monétaire, M. Bourgknecht, conseiller fédéral, précise que la Suisse a essayé de fournir, ces derniers mois, une contribution importante en enrayant les grands afflux de capitaux et en collaborant aux mesures internationales de soutien. Sur la surexpansion économique, l'orateur pense qu'elle a atteint un maximum et l'on peut se demander si nous ne sommes pas en train de construire un colosse aux pieds d'argile et si nous sommes encore en mesure d'éviter le déclenchement de la spirale des prix avec toutes les conséquences ruineuses qu'elle pourrait avoir. Nous ne pouvons pas nous engager davantage sur la voie de la surexpansion économique sans nous exposer à des dangers aux conséquences desquels il ne nous serait plus guère possible de parer.

Prenons garde, dit M. Bourgknecht. Sans méconnaître l'utilité de certains investissements qui permettent de rationaliser la production et de remplacer la main-d'œuvre, autrement dit de réduire les frais, il faut déconseiller des investissements qui visent à augmenter la capacité de production et à permettre de répondre à des demandes dont il n'est pas certain que le volume se maintienne. Les appels du Conseil fédéral en vue de lutter contre l'inflation n'ont été, jusqu'ici, que peu suivis par une économie privée qui désire, avant toute chose, profiter au maximum, et quasi sans souci du lendemain, de la prospérité actuelle. Aussi longtemps que cet état d'esprit persistera, il sera très difficile de paralyser certaines tendances inflationnistes. Il importe donc que tant l'économie privée que l'économie publique aient pleine conscience de leur part de responsabilité dans le maintien de la stabilité des prix et de l'équilibre économique.

* * *

Concluons que le marché monétaire et financier a conservé sa grande liquidité, ce qui explique la stabilité persistante des *taux d'intérêt*. On ne note aucune modification sensible, ni sur le taux moyen (3,32 % à fin septembre) d'intérêt des bons de caisse servi par les douze grandes banques cantonales, ni sur le taux moyen d'intérêt de l'épargne (2,73 %) servi par les mêmes banques. Le taux hypothécaire de 3 3/4 % pour les premiers rangs reste également inchangés.

Les *Caisses Raiffeisen* s'en tiendront donc aux conditions d'intérêt appliquées jusqu'ici, aucune modification n'étant à prévoir jusqu'à la fin de l'année. Dans le secteur des obligations, on ne dépassera pas le 3 1/4 % à 3 ans et le 3 1/2 % à 5 ans de terme. Les Caisses étant pourvues d'une abondante liquidité devraient même s'en tenir aux 3 et 3 1/4 % respectivement à 3 et 5 ans de terme. En épargne, c'est le taux de 2 3/4 % qui doit s'uniformiser partout,

pour assurer la marge suffisante de gain. Seules, les grandes et anciennes Caisses peuvent conserver le 3%. Ce 3% n'est d'ailleurs pas normal si l'on pense que le rendement moyen des obligations à long terme de la Confédération, titres pourtant de tout premier choix, ne lui est presque pas supérieur : 3,02 % à mi-septembre. Les taux débiteurs ne subiront pas davantage de modification : 3 3/4 % pour les hypothèques de première qualité, 4 % pour celles avec garanties complémentaires et pour les nantissements, 4 1/4 % pour les avances sur cautionnement. *Fx*

Les assises annuelles de la Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen

En s'inspirant du slogan « Va et découvre ton pays ! », la Fédération de Fribourg romand convoque les délégués des Caisses fédérées en assemblée annuelle successivement dans une localité des différentes régions du canton, chaque Caisse qui en a la possibilité rivalisant de zèle pour réserver la joie et les satisfactions les plus intimes aux participants.

C'est l'agreste village de Léchelles, commune typiquement agricole et siège d'une prospère Caisse de crédit mutuel, qui a reçu, cette année, les militants raiffeisenistes pour leur rassemblement annuel, le jeudi 12 octobre, par une lumineuse journée d'automne, aussi chaude que le bon accueil qu'il leur a réservé à l'Hôtel de la Gare.

Dans ce cadre qui fleurait bien les idéaux raiffeisenistes, le distingué président de la Fédération, *M. le révérend doyen Henri Monnard,* de Marly, eut l'honneur de saluer la phalange des 210 délégués. Ouvrant la séance par la prière traditionnelle pour placer les travaux et les délibérations sous la protection divine, il a une pensée pieuse à la mémoire des disparus, honorant tout spécialement celle de M. Fortuné Ridoux, instituteur retraité et caissier de la Caisse de Lentigny, dont la disparition prive la Caisse locale et la Fédération d'un animateur zélé et convaincu. Il adresse ensuite de chauds souhaits de bienvenue aux invités et aux mandataires des Caisses fédérées. Il salue tout spécialement les délégués de l'Union et les autorités civiles et religieuses locales ayant à leur tête le révérend curé Kumin. Retenu par d'autres obligations, M. le préfet Guisolan s'était fait excuser.

L'auditoire n'a rien perdu à la joie qu'il attend de la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celle de Posieux de 1959 — celle de 1960 avait été remplacée par des cours décentralisés d'instruction — le nouveau secrétaire, *Me Beaud,* notaire et caissier à Albeuve, se faisant applaudir comme digne successeur du regretté abbé Terrapon. C'est l'occasion pour Me Beaud, député, d'annoncer qu'il a déposé sur le bureau du Grand Conseil une motion par laquelle il demande la simplification des dispositions cantonales en vigueur concernant la stipulation des actes de cautionnement en brevet. Les vœux sont exprimés pour le succès de cette motion qui doit amener également une diminution du coût de l'acte.

L'appel des Caisses fait constater la participation de toutes les sections fédérées à l'exception de celle de Fétigny qui s'était fait excuser. La Fédération fribourgeoise romande donne ainsi le témoignage d'une saine vitalité et de l'attachement que lui assurent les organes dirigeants des Caisses locales, comme aussi de la haute portée morale et instructive de ses assises annuelles. L'assemblée désigne encore trois scrutateurs, MM. Willy Blanc (Barberêche), Gaston Duc (Forel) et Séraphin Wicht (Léchelles).

Le rapport présidentiel est toujours attendu avec un vif intérêt parce qu'il fait ressortir la marche ascendante de ces coopératives rurales d'épargne et de crédit et la consolidation de leur position. Les délégués entendent là proclamer leur œuvre, illustration de leur dévouement et de leur collaboration. *M. le doyen Monnard* met tout d'abord l'accent sur le succès des cours décentralisés d'instruction de l'an dernier, et sur la mission sociale et chrétienne des Caisses de crédit mutuel ; il annonce la fondation d'une nouvelle Caisse à Vuissens, puis proclame les résultats obtenus en 1960, que nous résumons dans un tableau comparatif suggestif :

	1959	*1960*
Nombre de Caisses	56	56
Effectif des sociétaires	4 680	4 735
Effectif des déposants	20 830	21 470
Dépôts d'épargne	34 609 000	37 739 000
Obligations	9 808 000	10 649 000
Dépôts en compte courant	6 845 000	7 322 000
Prêts hypothécaires	29 278 000	31 825 000
Crédits d'exploitation	11 825 000	12 251 000
Somme globale des bilans	55 701 000	60 340 000
Mouvement d'affaires	80 950 000	87 263 000
Réserves	2 774 000	2 929 000

Prestement, l'assemblée liquide les affaires administratives. Pour la quarante quatrième fois — il est caissier de la Fédération depuis sa fondation et l'assemblée lui exprime ses sentiments de gratitude — *M. l'abbé Sapin,* révérend chapelain à Avry-devant-Pont, fait l'exposé des comptes du ménage interne de la Fédération. La caisse est gérée avec habileté et précision et sa situation s'avère des plus favorables, déclarent les vérificateurs des Caisses de La Roche et de Marsens, de sorte que l'assemblée se sent à l'aise pour ratifier à l'unanimité les propositions d'approbation avec décharge et remerciements au dévoué caissier. On décide le *statu quo* quant à la cotisation annuelle pour 1961-62, alors que les sections de Sâles et du Pâquier se voient désignées comme rapporteurs des comptes de l'exercice en cours.

Il est un acte solennel devenu traditionnel qui fait passer un brin d'émotion parmi l'assistance. C'est celui de l'hommage rendu aux vétérans raiffeisenistes, c'est-à-dire aux militants ayant accompli 25 ans d'activité au sein des organes de la Caisse. Oeuvrant avec une abnégation inlassable depuis un quart de siècle, ils ont bien mérité les honneurs d'une proclamation publique. Aux acclamations de la salle, ces chevronnés reçoivent du président, avec les félicitations et les compliments les plus chaleureux, un témoignage tangible de gratitude sous forme d'un élégant portefeuille dédicacé. Nous nous plaisons à les nommer :

Auderset Léon, Cressier-sur-Morat.
Ardenti Arthur, Givisiez.
Jaquet Isidore, Grolley.
Morel Pierre, Lentigny.
Delabays Eugène, Massonnens.
Brulhart Auguste, Montbovon.
Page Louis, Orsonnens.
Brulhart Maxime, Praroman.
Suard André, Progens.
Pauli Eloi, Progens.
abbé Bourgoin Gaston, Progens.
Brodard Ernest, La Roche.
Magnin Edmond, Sorens.
Peiry Bernard, Treyvaux.

Apportant le message de félicitations et les vœux des organes de la direction centrale, tout spécialement du nouveau directeur de l'Union suisse et de l'Office de revision, M. Arnold Edelmann, docteur en droit, *M. Géo Froidevaux,* délégué de l'Union, analyse la situation matérielle du mouvement Raiffeisen sur le plan national d'abord, sur le plan cantonal ensuite, en situe le bilan moral sous l'angle de la mis-

sion que lui ont conférée les fondateurs et fait les commentaires d'usage sur la structure des Caisses face aux prescriptions de la loi fédérale sur les banques. Le rapporteur fait un tour d'horizon sur les problèmes issus des constatations faites en cours de revision et s'arrête à quelques questions d'ordre juridique et pratique découlant du droit de cautionnement, des droits de timbre fédéraux sur les avances à long terme aux corporations de droit public et du devoir de discrétion. Il ressort de cet exposé que les Caisses fribourgeoises romandes ont participé avec enthousiasme à l'épanouissement du mouvement Raiffeisen suisse. Témoignage leur est rendu de leur pleine capacité à gérer l'épargne populaire et à résoudre tous les problèmes du crédit rural moderne.

Après les remerciements au délégué de l'Union, le président déclare avec conviction que les Caisses fribourgeoises savent mesurer les heureuses conséquences des relations fructueuses qu'elles entretiennent avec leur organisation centrale et prie M. Froidevaux de transmettre les félicitations et les vœux de la Fédération au nouveau directeur, M. Edelmann, avec l'assurance du loyal attachement des raiffeisenistes fribourgeois au mouvement national. Hommage de reconnaissance est également rendu à l'ancien directeur M. Egger.

Une discussion générale donne encore l'occasion aux participants d'un fécond échange de vues et de la mise au point de questions en rapport avec la bonne administration des affaires. Certains problèmes soulevés feront même l'objet d'une étude qui sera présentée en assemblée de l'an prochain.

Au terme d'une assemblée dont le franc succès découle de l'intérêt des participants, de leur attention soutenue et de leur participation active aux débats, le président, sur la brèche sans interruption, mais qui exprime sa satisfaction par une physionomie toute souriante, dit le merci final aux délégués, les conviant, après la relâche d'un apéritif bien mérité, au repas en commun qui sera servi dans la même salle.

A l'heure des toasts, alors qu'esprits et corps ont été satisfaits, de bonnes paroles sont encore prononcées pour le ravissement des cœurs. On entend successivement *M. Séraphin Wicht*, président de la Caisse locale, qui traduit l'honneur fait aux raiffeisenistes du lieu et apporte leurs souhaits de cordiale bienvenue, *M. l'abbé Kumin*, curé de la paroisse, disant tout le bien matériel et moral apporté aux familles laborieuses par la coopération sur le plan de l'épargne et du crédit selon un esprit authentiquement chrétien, *M. Léon Ducotterd*, syndic, félicitant les délégués et leur faisant servir les vins d'honneur offerts par les communes de Léchelles et de Chandon, et enfin *M. Henri de Gottrau*, président de paroisse, clamant toute sa joie dans une des plus belles chansons du terroir.

Le succès de la journée fut un éclatant témoignage de la volonté des raiffeisenistes fribourgeois d'œuvrer avec toujours plus d'enthousiasme pour l'autonomie financière des communautés rurales et pour le développement de ces petits instituts locaux d'autofinancement bien à même de répondre aux besoins des populations campagnardes selon notre esprit démocratique et fédéraliste.

Fx

Un peu de propagande

(Suite à notre éditorial)

Composition due au talent de M. Ernest Guélat, instituteur à Courtételle (Jura)

CAISSE DE CREDIT MUTUEL - COURFAIVRE

Courfaivre, août 1960

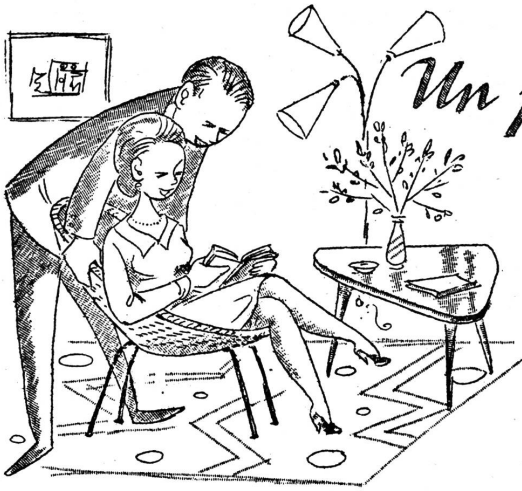

Un petit "chez soi" bien à soi...

C'est le rêve de tous les jeunes qui pensent au mariage!

Mais un mobilier coûte cher, les frais de mise en ménage s'accumulent et retardent souvent la réalisation des plus beaux projets. Ou bien, on achète à crédit, et c'est alors un mauvais départ qui est à la base de bien des drames conjugaux.

Il faut y penser assez tôt!

Paris ne s'est pas bâti en un jour, dit-on. Le bonheur de deux jeunes époux ne se construit pas en quelques mois. Il faut économiser avec régularité et ténacité. Il faut des années de patience, il faut surtout y penser non seulement à chaque paye, mais à tout instant, car les économies sont le fruit d'un effort constant. Le but poursuivi en vaut la peine!

JEUNES GENS, votre caisse de crédit vous invite à faire cet effort. Plutôt que de vous lier poings et pieds par des contrats d'épargne avec des commerces de meubles, gardez toute liberté de choix et d'action avec un solide carnet d'épargne! L'intérêt favorable que nous vous accordons augmente vos disponibilités et lutte efficacement contre la dévaluation ou l'augmentation des prix.

A tous, notre banque locale rappelle que

vous trouverez toujours auprès d'elle

des taux avantageux
une large compréhension
une sécurité financière absolue
une grande facilité en traitant sur place
une discrétion professionnelle irréprochable
et un accueil cordial à l'heure qui vous convient

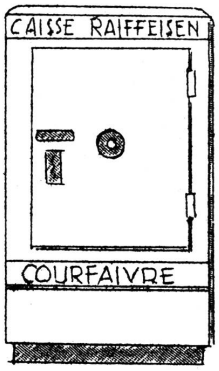

En recourant à ses services, vous travaillez dans votre propre intérêt d'abord, mais vous collaborez en outre à une oeuvre locale d'entr'aide qui rend service à toute la population laborieuse de notre cher village.

Nous vous remercions de votre confiance et vous adressons nos meilleures salutations.

Les Comités

LES PAIEMENTS PAR VIREMENT

Par service de virement, on entend les paiements opérés par les titulaires d'un compte courant auprès d'une Caisse par simple transfert d'un compte sur un autre, donc sans manipulation en numéraire. Dans cette forme de paiements sans mouvement d'espèces, ce sont les avoirs qui circulent. Le virement est une simplification pratique des paiements ; il supprime des frais et des risques.

Les organes de nos Caisses Raiffeisen doivent vouer une attention particulière au développement du service de virement à la campagne. Le développement de ce système entre les clients et la Caisse par ordres de bonification, entre les clients eux-mêmes, entre les agriculteurs, les artisans, les petits commerçants, d'une part, et leurs associations coopératives économiques, d'autre part, est d'importance primordiale. Les paiements par virement exercent une influence stimulante et salutaire sur les opérations d'épargne. Dans certains pays, ce système a déjà reçu sa consécration définitive. A l'avenir, le règlement de tous les paiements et recettes par l'intermédiaire du compte ouvert à la Caisse doit devenir un moyen efficace de promouvoir l'épargne. Ce système répond aux intérêts des agriculteurs, des artisans et commerçants ruraux. Il leur assure de notables avantages ; il prévient des erreurs et des pertes ; il procure une comptabilité simple et claire ; il mérite d'être vulgarisé.

* * *

Mais un peu de sens pratique : Dans cet ordre d'idées, nous trouvons assez drôle le système d'un caissier d'une de nos Caisses qui envoie de l'argent à la Caisse centrale par versements de fr. 2000.— au compte de chèques postaux, cela répété cinq ou six fois dans le courant d'une même journée ! Même si ce caissier a des raisons particulières de procéder ainsi, il doit changer sa méthode et faire l'envoi ou le virement d'une seule fois et pour le montant total voulu. Soyons logiques !

Fx

AVANCE ET MARCHE !

Et maintenant, sur la route du 55e exercice, continuons à marcher. Un grand explorateur disait : « Ce qui sauve, c'est de faire un pas ». Encore un pas, c'est toujours le même pas que l'on recommence. En route ! Il faut marcher, il faut repartir. Toute la perfection de la vie chrétienne, qui est celle du vrai raiffeiseniste, est renfermée dans cette consigne : marche, avance ! C'est aussi le souhait que je voudrais vous adresser au moment où chacun s'arrête et s'interroge à la frontière de deux années.

Un chrétien, en vérité, sait d'où il vient, où il va, en un mot, quel est son destin et la route qu'il faut suivre pour le réaliser. S'il veut transfigurer ce monde par la victoire de sa foi, par l'exemple d'une vie conforme à sa foi, s'il met de l'éternel dans le temporel, du spirituel dans le matériel, on ne le comprend pas ; il est un signe de contradiction. Ne nous arrêtons pas découragés, mais écoutons la voix qui vient d'en haut ! Pèlerin, avance, marche, ce qui sauve c'est de faire un pas, encore un pas ! Reprends ta longue et monotone route qui ressemble tantôt au désert, tantôt à l'abrupte montée vers la cime ! Nous avons la foi pour nous conduire, l'espérance pour nous soutenir, la charité pour aider à tout supporter.

A une époque où le matérialisme donne l'assaut et semble envahir le sanctuaire des foyers les plus chrétiens, au point qu'on ne sait plus voir souvent la grandeur du dévouement pur et désintéressé, opposons-lui l'idéal chrétien et raiffeiseniste : s'entraider et servir !

Conclusion du rapport d'un président fribourgeois à l'assemblée générale annuelle.

Extrait des délibérations de la séance commune des Conseils de l'Union, des 27 et 28 septembre 1961

Réunis *in corpore* en séance ordinaire d'automne, les Conseils supérieurs de l'Union ont délibéré sur les objets suivants :

1. Pour des raisons de santé, M. Ignace Egger demande à être libéré pour le 30 septembre de son mandat de directeur de l'Office de revision. Cette démission est acceptée par les organes de l'Union qui expriment leur reconnaissante gratitude au directeur Egger pour son infatigable et fructueuse collaboration au service du mouvement Raiffeisen, pendant près de 42 ans. Le nouveau directeur de l'Office de revision est nommé en la personne de *M. Arnold Edelmann,* docteur en droit, jusqu'ici sous-directeur de l'Union.

2. Les Caisses suivantes récemment constituées de

Damphreux-Lugnez (Jura)
Sils im Domleschg (Grisons)

sont admises au sein de l'Union, leurs conditions d'adhésion étant dûment remplies. Les fondations intervenues dans le courant de l'année s'élèvent à 9, portant ainsi à 1075 le nombre des Caisses affiliées.

3. Des demandes de crédits présentées par les Caisses sont admises pour un montant total de fr. 5 625 000.—.

4. Le directeur *Schwager* rapporte sur l'activité de la Caisse centrale et présente le bilan intermédiaire de cette dernière. Ses considérations sur la situation actuelle du marché de l'argent et des capitaux et, partant, sur la politique des taux d'intérêt, sont favorablement accueillies par les Conseils de l'Union.

5. Le rapport rédigé par le directeur *Egger* touchant la situation des Caisses affiliées et l'activité de l'Office de revision fait ressortir l'heureuse évolution du mouvement, mais révèle néanmoins certaines constatations moins réjouissantes. La discussion animée qui s'ensuit se concrétise par diverses décisions importantes.

6. Le nouveau règlement de la Caisse centrale relatif à la garde et à la gérance de titres est admis.

7. Les Conseils supérieurs de l'Union confirment leur décision antérieure relative au respect sans compromission par les Caisses affiliées des dispositions statutaires. Ils assurent la nouvelle direction de l'Office de revision de leur plein appui dans la conduite ferme de l'organisation, selon les principes fondamentaux du système Raiffeisen.

Jurisprudence agricole

par *E.-G. Thilo,* avocat

Droit successoral paysan

La notion de l'*agriculture* embrasse toute activité dont l'objet est la culture du sol en vue d'en tirer des produits destinés à la vente. L'entreprise d'un jardinier comprenant des cultures maraîchères et fruitières aux environs d'une grande ville peut constituer une « exploitation agricole » visée à l'article 620 du Code civil, sauf s'il s'agit d'un *terrain à bâtir.*

Cependant, ne sont de pareils terrains que les biens-fonds qui, non seulement se prêtent objectivement à la construction, mais pour lesquels on doit admettre que, suivant le cours ordinaire des choses, ils seront affectés à d'autres buts que l'agriculture dans un proche avenir.

Offre des *moyens d'existence suffisants* (art. 620) l'exploitation qui permet d'entretenir une famille normalement constituée, à savoir, en général, un couple avec deux enfants en âge de scolarité, compte tenu et du rendement moyen de plusieurs années et du minimum vital admis pour une pareille famille.

(Arrêt du Tribunal cantonal vaudois rendu le 1er octobre 1959 et publié dans la « Revue suisse du notariat et du registre foncier » en 1960, p. 169, N° 4.)

Opposition à la vente d'un domaine agricole

Il est licite de s'opposer à la vente d'un terrain agricole pour empêcher qu'on rende non viable une exploitation rurale.

Le Conseil exécutif du canton de Berne en a jugé ainsi pour l'aliénation d'un terrain dont l'acquéreur se proposait de détacher des parcelles importantes en vue de les échanger contre des terrains de gravière, en sorte que l'exploitation du bien-fonds en devenait « non viable ».

(« Revue suisse du notariat et du registre foncier » 1960, p. 77, N° 13.)

« La Terre Vaudoise ».

24 NOUVELLES VILLES

Le dernier recensement de la population montre que le total de la population résidente des 65 communes de plus de 10 000 habitants que compte maintenant notre pays — contre 41 seulement en 1950 — a passé de 1 720 000 en 1950 à 2 280 000 en 1960. Au cours des dix dernières années, ce sont ces 65 communes de plus de 10 000 habitants qui ont principalement bénéficié du développement démographique ; elles participent à l'augmentation de la population à raison de 559 703 habitants, alors que les 3030 communes de moins de 10 000 âmes ne voient la leur s'accroître que de 154 366.

Voici, au 1er décembre 1960, le tableau de la population résidente des 65 communes de plus de 10 000 habitants. Nous soulignons celles qui ont franchi le cap des 10 000 depuis 1950. La Suisse romande n'en compte que trois, qui sont Carouge (Genève), Pully et Renens (Vaud).

Aarau	17 045	Lugano	19 758
Allschwil	12 875	Lucerne	67 433
Arbon	11 608	Montreux-Chât.	12 222
Baden	13 949	*Münchenstein*	10 345
Bâle	206 746	*Muttenz*	11 963
Bellinzone	13 435	Neuchâtel	33 430
Berne	163 172	*Neuhausen a. R.*	10 280
Bienne	59 216	Olten	20 044
Binningen	11 765	*Pully*	12 505
Birsfelden	10 068	*Renens* (VD)	10 698
Bolligen	14 914	Riehen	18 077
Berthoud	13 936	Rorschach	12 759
Carouge (GE)	12 760	Schaffhouse	30 904
La Chaux-de-Fds	38 906	*Schlieren*	10 043
Coire	24 825	Schwyz	11 007
Dietikon	14 920	Sion	16 051
Dübendorf	11 784	Soleure	18 394
Emmen	16 856	*Steffisbourg*	10 757
Frauenfeld	14 702	Saint-Gall	76 279
Fribourg	32 583	*Thalwil*	11 481
Genève	176 183	Thoune	29 034
Granges (SO)	18 000	Uster	17 252
Herisau	14 361	Vevey	16 269
Horgen	13 482	Wädenswil	11 677
Köniz	27 243	Wettingen	17 613
Kreuzlingen	12 597	*Wetzikon* (ZH)	10 421
Kriens	14 029	*Wil (SG)*	10 927
Küsnacht (ZH)	11 984	Winterthour	80 352
Langenthal	10 974	Yverdon	16 338
Lausanne	126 328	*Zollikon*	10 060
Liestal	10 262	Zoug	19 792
Locarno	10 155	Zurich	440 170
Le Locle	13 762		

Si le nombre des villes de plus de 100 000 habitants est resté le même (Zurich, Bâle, Berne, Genève, Lausanne), celui des cités de 50 000 à 100 000 habitants a passé de trois à quatre, Bienne venant rejoindre Lucerne, Saint-Gall et Winterthour.

IN MEMORIAM

† Alphonse CORTAT

Président du Comité de direction
Courrendlin (Jura)

La mort de M. Alphonse Cortat plonge la famille raiffeiseniste de Courrendlin dans un profond et légitime chagrin. Homme de bon conseil et d'expérience, il fut appelé, par la confiance publique, aux fonctions de maire de sa commune, de président de la Caisse Raiffeisen locale et de membre des conseils de nombreuses associations agricoles ou charitables.

Loyal et serviable autant que modeste et soucieux du bien commun, il laisse un grand vide parmi ses concitoyens qui garderont de lui un pieux et durable souvenir.

Nous prions les siens d'accepter nos sincères condoléances.

* * *

† Germain DUC

Secrétaire du Comité de direction
Forel (Fribourg)

La Caisse de Forel-Autavaux vient de perdre un de ses membres fondateurs, actif et convaincu promoteur. Père d'une nombreuse famille, le défunt s'en est allé à la force de l'âge d'une mort accidentelle, victime de son tracteur et de sa charrue.

Prenant part au chagrin des siens, ses amis coopérateurs les entourent de leur vive sympathie.

* * *

† Fortuné RIDOUX

Instituteur retraité et caissier de la Caisse de Lentigny (Fribourg)

Lentigny et le canton de Fribourg doivent beaucoup à celui qui vient de disparaître brusquement, parce qu'il leur a beaucoup donné.

Type d'entraîneur d'hommes et serviteur de tous, M. Ridoux a fait une brillante carrière dans tous les milieux où son dévouement était sollicité. Président cantonal des tireurs fribourgeois, président cantonal des Caisses maladies chrétiennes-sociales, brillant trésorier de la Caisse Raiffeisen locale, il était débordant d'activité et s'acquittait de ses tâches avec un zèle quasi apostolique.

Les raiffeisenistes de Lentigny garderont de lui le plus pieux et le plus durable des souvenirs et prient sa famille d'agréer leurs sincères condoléances.

† Auguste JOSET-MONNERAT

Président du Comité de direction
Courfaivre (Jura)

La Caisse Raiffeisen de Courfaivre vient de perdre son dévoué président. Homme de droiture, M. Auguste Joset a consacré ses forces jusqu'à l'ultime limite à l'accomplissement de sa tâche. Il fut de longues années maire de la commune. En fidèle serviteur du bien public, il a mérité la reconnaissance de toute la communauté raiffeiseniste.

Nous recommandons M. Joset au bon souvenir des sociétaires et assurons la famille en deuil de notre vive sympathie.

* * *

† Gaspard BOVIER

Président du Comité de direction
Sion (Valais)

L'hommage de reconnaissance que les raiffeisenistes de Sion ont rendu à leur président et celui des cantonniers valaisans à leur ancien voyer principal furent les témoignages tangibles de l'estime et de la considération dont jouissait M. Gaspard Bovier.

Membre fondateur de la Caisse de crédit mutuel locale, il en fut le distingué président jusqu'à sa mort. A ce titre, innombrables sont les services qu'il a rendus aux modestes travailleurs de la région. Homme au tempérament généreux, jeune de cœur et d'esprit, affable et bienveillant, il n'a jamais mesuré son dévouement à la communauté. Son souvenir ne s'effacera pas.

Que sa famille veuille bien accepter nos sincères condoléances !

Le coin de la pratique

Un tiers, le père, un oncle ou une connaissance quelconque d'une personne sollicitant un emprunt fournit la garantie sous forme de nantissement de valeurs, carnets d'épargne, obligations ou polices d'assurance-vie. Après un certain temps, le constituant du gage aimerait récupérer les titres nantis, parce qu'il en aurait emploi lui-même ou parce qu'il ne se fie plus au débiteur. Que peut-il faire ?

L'article 889 du CCS stipule ce qui suit à propos de la restitution du gage :

« Le créancier doit restituer la chose à l'ayant droit, lorsque son gage est éteint par le paiement ou pour une autre cause.

Il n'est tenu de rendre tout ou partie du gage qu'après avoir été intégralement payé. »

Conformément à ces prescriptions légales, la Caisse n'est obligée de restituer les

valeurs remises en nantissement qu'uniquement lorsque le prêt, y compris les intérêts et frais occasionnés, ont été complètement remboursés. Une dénonciation du contrat de gage n'est également pas possible et n'est pas prévue. Le constituant n'a pratiquement aucune possibilité d'exiger de la Caisse la restitution du gage avant le remboursement intégral du prêt. Il n'est même pas en droit de demander de la part de la Caisse une dénonciation prématurée et le remboursement du prêt. En revanche, il peut se procurer du débiteur la compétence de dénoncer et de rembourser lui-même le prêt afin de pouvoir retirer les titres nantis. Nous proposons toutefois aux Caisses de s'y prendre comme suit.

Si le débiteur était en retard avec ses amortissements et si le prêt devait être déjà complètement ou partiellement remboursé, la Caisse devrait alors dénoncer le compte au remboursement pour autant que le constituant du gage désire la restitution des choses. Un débiteur pareil ne mérite aucune attention particulière, à moins que les retards dans le règlement de ses obligations soient vraiment motivés.

Si, par contre, le débiteur a toujours répondu ponctuellement à ses engagements, on ne dénoncera pas le compte au remboursement à la suite de la demande de restitution du gage de la part du constituant. Dans ce cas, le constituant du gage n'a qu'à patienter jusqu'au remboursement intégral de la dette à moins que le débiteur ne soit, lui-même, bien consentant au remboursement anticipé.

Naturellement, on peut répondre favorablement à une demande de restitution anticipée d'un gage, si les titres nantis sont remplacés par de nouvelles garanties effectives et au moins équivalentes.

Communications du bureau de l'Union

Préparatifs pour la clôture annuelle des comptes

La fin de l'année approche à grands pas. MM. les caissiers feront bien de commencer sans tarder les travaux préliminaires du bouclement.

On peut déjà en particulier :

a) calculer les intérêts,

b) préparer les différents extraits : inscription des comptes dans l'ordre numérique des folios des grands livres où se trouve le solde de l'année en cours (il n'est pas possible de maintenir chaque année le même ordre des comptes), avec indication du solde au 1er janvier. On peut même préparer le tableau récapitulatif de chaque extrait. Le total de la colonne « Soldes fin année précédente » ou « Soldes au 1er janvier » doit correspondre au montant indiqué dans la colonne « Soldes au 31 décembre » du tableau récapitulatif de l'extrait respectif de l'année précédente. En fait, cette première colonne des extraits n'est que l'image de celle des « Soldes au 31 décembre » de l'année précédente. Ce résultat donne déjà la certitude qu'aucun compte n'a été oublié ou porté deux fois. Voilà un bon point de départ qui facilite grandement l'établissement définitif des extraits au début de l'an.

c) contrôler le report des opérations des journaux sur les comptes particuliers des grands livres. Cette précaution à ne pas négliger évite bien des ennuis et la perte d'un temps précieux imposé par la recherche fastidieuse d'erreurs ou d'oublis.

Notre expérience nous prouve, une fois de plus chaque année, que les caissiers qui ne prennent pas les dispositions utiles en vue de l'avancement des travaux de clôture, dans le courant du second semestre déjà, avant Noël en tout cas, ne sont que difficilement en mesure de combler le retard ainsi occasionné.

Commande de matériel

Pour diminuer également le travail qui incombe au personnel de l'Union à la fin de l'année et pour toujours être servis promptement, MM. les caissiers sont priés de commander maintenant déjà les différents formulaires à utiliser pour l'établissement des comptes annuels.

Abonnement au « Messager Raiffeisen »

Pour des motifs d'ordre technique et par mesure d'économie, le tirage de chaque numéro est limité aux besoins réels. Le nombre d'exemplaires « disponibles » est ainsi chaque mois très réduit.

Les Caisses qui désirent abonner de nouveaux membres l'an prochain voudront bien leur assurer le service du journal dès le numéro de janvier. A cet effet, elles communiqueront *maintenant* déjà les nouvelles adresses au Bureau de l'Union.

Sur demande, l'Union remet à l'examen, pour la revision, la liste des abonnés.

C'est l'occasion de répéter que le service de l'abonnement à tous les sociétaires constitue le meilleur moyen de propagande de l'esprit raiffeiseniste et que la modeste dépense supplémentaire occasionnée représente un excellent placement.

Dernier délai pour le remboursement de l'impôt anticipé des personnes juridiques

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1958 des avoirs des communes et paroisses, corporations, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 30 décembre 1961 au plus tard, afin qu'elles puissent être transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit au remboursement pour les intérêts de 1958 s'éteint le 31 décembre 1961.

PK

études de constructions rurales
PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS
H. RAMAZZINA ARCHITECTE
13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

CULTIVEZ DES ARBRES DE NOËL !
100 sapins rouges de 20/50 cm. de hauteur, Fr. 25.—, contre remboursement franco domicile. Besoin par 100 m² : 150 pièces.
Pépinières forestières Stämpfli, Schüpfen (BE)

Roues
essieux, freins pour tous véhicules agricoles avec pneus ou pneus pleins. Roues pour brouettes. Changement du cercle pour roues à pneu.
FRITZ BÖGLI
Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02

Cambiamento nella Direzione dell'Ufficio di revisione dell'Unione

Una dimissione

Col 30 settembre 1961 il *signor Ignaz Egger* ha lasciato la Direzione dell'Ufficio di revisione dell'Unione Svizzera delle Casse rurali. Le sue condizioni di salute lo hanno indotto a compiere questo passo prematuro.

Nato nel 1905 a Mörschwil, egli iniziò nel 1920 d'apprendistato presso l'Unione, dopo il quale lavorò alla Cassa Centrale. Nel 1928 venne nominato procuratore, mentre nel 1934 passava all'Ufficio di revisione con la mansione di revisore capo. Sette anni dopo, nel 1941, era eletto vicedirettore dell'Ufficio di revisione e alla morte del direttore Heuberger, nel 1950, veniva chiamato a succedergli.

41 anni di devota attività al servizio del nostro movimento! Egli ha dato tutto all'Idea ed è stato per tutti un luminoso esempio di lavoro e altruismo. I raiffeisenisti hanno avuto modo di conoscerlo in occasione della fondazione di numerosissime Casse, di assemblee generali, assemblee di Federazioni e congressi. I nomi di Stadelmann, Heuberger ed Egger sono legati indissolubilmente alla storia del movimento raiffeisenista svizzero! A tutti loro va il nostro sentito ringraziamento. Al direttor Egger auguriamo in modo speciale un miglioramento della sua salute ed un lungo « otium cum dignitate ».

Ed una nomina

Ma la vita continua, e con essa il movimento raiffeisenista svizzero. Così gli Organi direttivi dell'Unione, nella loro seduta del 27 settembre 1961, hanno eletto il successore del direttore Egger nella persona del *signor Dr. jur. Arnold Edelmann*, finora vicedirettore dell'Ufficio di revisione.

Questa nomina non è stata loro difficile, poichè il nuovo Direttore è già ben introdotto nella nostra Unione. Nato nel 1913 a Berg, nel canton San Gallo, dopo pratica di avvocatura ed aver rivestito la carica di consigliere giuridico presso l'Amministrazione cantonale delle contribuzioni, il Dr. Edelmann entrava nel 1943 al servizio della nostra Unione in qualità di revisore e segretario di direzione del direttore Heuberger. Lui pure ha quindi avuto modo di seguire la scuola del compianto direttore Heuberger. I raiffeisenisti lo conoscono quale gerente della Cooperativa di fideiussione dell'Unione, quale redattore dell'edizione tedesca del « Messaggero Raiffeisen » e soprattutto per l'attività nel servizio esterno, presso le Casse, in occasione di assemblee di Federazioni e degli ultimi due Congressi. Possiamo ben dire che egli ha ereditato l'entusiasmo di Heuberger per la nostra idea. Speriamo e ci auguriamo che egli guidi il movimento raiffeisenista svizzero nelle vie tracciate col medesimo successo dei suoi due predecessori. Egli pure sa che una interruzione nell'espansione del nostro movimento sarebbe sinonimo di regresso.

Nella sua missione lo accompagnano quindi la fiducia e l'augurio « ad multos annos » di centomila raiffeisenisti.

Dr. G. Eugster,
Presidente
del Consiglio di amministrazione
dell'Unione svizzera

* * *

Il neoeletto direttore dell'Ufficio di revisione dell'Unione, Dr. A. Edelmann, è già ben noto ai raiffeisenisti ticinesi. Egli ha infatti partecipato alle ultime due assemblee della Federazione Casse Rurali del Ticino, Mesolcina e Calanca a Lumino e Ligornetto. In queste occasioni i nostri delegati avevano già accolto molto favorevolmente e con simpatia l'allora vicedirettore che, nelle sue concettose allocuzioni, aveva manifestato un profondo interessamento ai problemi economici, sociali ed etnici della terza Svizzera, e vivi sentimenti di amicizia per il fiorente suo movimento raiffeisenista.

Siamo quindi certi che questa nomina verrà accolta con particolare piacere dai raiffeisenisti ticinesi. Sicura di farsi interprete dei loro sentimenti, la Redazione della « Pagina » porge quindi al direttore Edelmann, a nome della grande famiglia raiffeisenista ticinese, le più vive felicitazioni per questa nomina che premia le chiare sue capacità direttive nonchè il prominente suo apporto alla causa comune.

BESAZIO

Besazio non è un Comune molto popoloso ma ha voluto ugualmente la sua Cassa. Un gruppetto di persone di buona volontà se ne è fatto promotore, convinto che il paese potrà trarne dei notevoli vantaggi.

Nel 1950 c'erano 230 abitanti; l'ultimo censimento ne dà 251, ma l'aumento nei prossimi anni sarà più rapido e più sostanzioso.

Termometro della buona situazione economica di Besazio è il moltiplicatore, uno dei migliori del distretto (70 %).

Contribuiscono a questa prosperità alcune fabbriche che danno lavoro a 240 operai, in buona parte provenienti dalla vicina Italia.

C'è pure qualche artigiano. Fra gli uomini c'è anche chi scende a Mendrisio, dove non mancano possibilità varie di occupazione.

L'agricoltura, fiorente tra le due guerre mondiali, è ora in declino e le famiglie che vivono della terra non raggiungono la mezza dozzina.

Scarso il bestiame, molto belli i vigneti.

I pochi contadini che hanno resistito sono fieri della loro professione e vanno annoverati fra i migliori produttori di uva Merlot: un nome, un successo in tutta la Svizzera, orgoglio della nostra agricoltura.

La Cassa Rurale di Besazio arriva in un momento molto propizio. Il villaggio, dopo la recente sistemazione stradale, ha assunto un aspetto civettuolo, quasi cittadino.

I bei poggi di Besazio sono una festa di fiori, di verde, con panorami stupendi, un'attrazione. Le distanze più non contano,

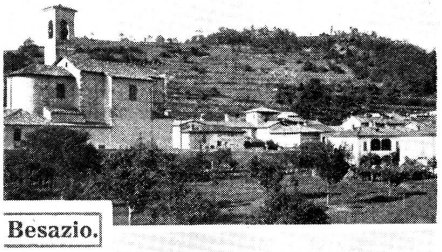

Besazio.

con la motorizzazione d'oggi, poi la strada è bella, comoda e in pochi momenti sei a Mendrisio.

La Cassa potrà quindi contribuire allo sviluppo del paese, sia facilitando la concessione di crediti alla gente che è già sul posto, come a quella che verrà dal di fuori.

E poichè oggi anche nei paesi di campagna si è molto aperti al progresso, non mancheranno nuove costruzioni, trasformazioni, migliorie, sull'esempio di quanto già è stato realizzato di recente.

Il progresso è giunto anche a Besazio, così come le novità, ma gli abitanti di lassù hanno preso solo quanto di meglio si poteva assimilare, rimanendo attaccati ai sani principi morali di correttezza, di modestia, di equilibrio e di risparmio, ciò che faciliterà il compito dei dirigenti locali e del cassiere sig. Galli Felice, al quale soprattutto toccherà di accaparrarsi la fiducia della popolazione.

Besazio non vorrà essere di meno di Meride ed Arzo, Casse costituite da non molto nella zona, ma già ben avviate.

Così come la Cooperativa di Consumo, l'Usego e la Latteria sono ben organizzati, anche la Cassa Raiffeisen lo sarà, contribuendo alla indipendenza finanziaria del paese.

Ed ecco il nome dei componenti i due Comitati, risultati eletti all'unanimità :

Direzione :
Presidente : Vittorino Grassi.
Vice presidente : Alessandro Galfetti.
Segretario : Umberto Muscionico.

Sorveglianza :
Presidente : Angelo Nava.
Vice presidente : Attilio Bosisio.
Segretario : Martin Gessner.

Cassiere : Felice Galli.

Plinio Ceppi.

CORSO D'ISTRUZIONE NEL MENDRISIOTTO

Per i dirigenti e i cassieri del Mendrisiotto e Luganese è previsto un corso pratico d'istruzione a Mendrisio.

Gli interessati notino la data :

Sabato 16 dicembre prossimo
dalle 14.00 alle 16.30

La riunione si concluderà con una rapida visita alla Cantina Sociale, ...inaffiata di Merlot, con spuntino offerto dalla Federazione.

La partecipazione è libera a tutti. Si avverte però che è previsto un altro corso nel Sopra-Ceneri.

Il Comitato della Federazione.

Attività dei comitati della Cassa Raiffeisen

Le occasioni per i due Comitati di lavorare in comune non mancano. Affinchè i loro sforzi siano fruttuosi occorre una collaborazione intima. Tuttavia, all'infuori dei casi precisi previsti dagli statuti, i loro compiti non devono confondersi, ma vanno portati a termine indipendentemente.

La separazione dei poteri ha dimostrato la sua utilità, ha fatto le sue prove in seno a qualsiasi autorità. Se due organi adempiono integralmente alla loro missione, ogni spiacevole sorpresa resta automaticamente scartata. Si tratta del resto di una prescrizione formale della legge.

Comprendiamo facilmente che allorchè una Cassa Raiffeisen è ai suoi primi passi e che i due Consigli si apprestano a discutere di finanza e contabilità, questi inizi avvengano in comune. Occorre prendere confidenza con gli affari, imparare a conoscere nei particolari il funzionamento dell'opera appena creata, sapere come si tratta ogni genere di operazione per acquisire una certa esperienza delle competenze elementari necessarie alla pratica bancaria. A ciò si arriva più facilmente e meglio aiutandosi reciprocamente. Quella timidezza, quella titubanza iniziale lasciano poi il posto ad una sicurezza e confidenza in sè stessi. Ma, dal momento in cui il funzionamento generale è chiaro, i due Comitati devono iniziare una attività separata, nell'ambito delle proprie attribuzioni. Troppi Consigli di sorveglianza non sono capaci di affermarsi, di farsi valere. Ci si dice : — Noi andiamo d'accordo con la Direzione, lavorando di perfetta intesa in sedute comuni. Perchè dovremmo cambiare ? — Questo modo di pensare non prova forse che questi Consigli di sorveglianza non hanno compreso la loro missione particolare ? A che servono due Consigli se l'uno viene eclissato dall'altro, se l'uno si combina, si fonde nell'altro ? Abbiamo perciò l'impressione — se non la certezza — che in questo modo il vero controllo approfondito di tutta l'amministrazione non venga mai eseguito. Vorremmo anzi dire che la continua tenuta di sedute in comune e per tutti gli affari presenta un vero pericolo per la Cassa in generale e per il Consiglio di sorveglianza in particolare. In queste sedute si svolge unicamente un'attività di amministrazione. Esse sono dirette dal presidente della Direzione che, naturalmente, influenza tutti i dibattiti e non si cura certamente se il Consiglio di sorveglianza fa fronte al proprio mandato. Così il Comitato di direzione rischia di dominare quello di sorveglianza che, come tale, sparisce. Ciò che resta intatta è però la sua responsabilità.

Riscontriamo spesso come il penultimo alinea dell'art. 21 degli statuti venga frainteso. Esso dice : Per i prestiti e crediti il cui ammontare eccede il limite previsto dal regolamento esecutivo, occorre l'approvazione del Consiglio di sorveglianza. Ora, come abbiano già menzionato, il regolamento esecutivo prescrive che questa autorizzazione dev'essere richiesta per i prestiti ed i crediti garantiti da fideiussione oltrepassanti i 5000 franchi. Questo è tutto. Per i prestiti ipotecari o con pegno, di qualsiasi ammontare, questa approvazione non è quindi richiesta. E si noti bene : non si tratta di seduta in comune, ma semplicemente dell'approvazione da parte del Consiglio di sorveglianza, il quale deve quindi prendere una propria decisione. Riunito da solo, in tutta tranquillità, esente da qualsiasi influsso esteriore, il Consiglio di sorveglianza fonda la sua decisione su di un terreno forse del tutto differente, soppesa nuovi argomenti, vede la situazione sotto un altro aspetto. In questo modo si libera dalle sue responsabilità e mette al coperto quella dei soci.

Facendo quindi valere le sue competenze, derivanti da una delega legale di potere, mettendo in evidenza la sua ragion d'essere, il Consiglio di sorveglianza oltre a far fronte al proprio mandato, aumenta il suo prestigio e si merita quella considerazione alla quale ha diritto.

Ci si permetta pure una parola sulla discrezione e sul segreto professionale. Nell'amministrazione e nel corso dei controlli statutari si ha l'occasione di prendere conoscenza delle operazioni svolte dalla clientela presso la Cassa. Quando i dirigenti lasciano il locale della Cassa devono però dimenticare tutto. Di ciò che si è visto e discusso non si deve parlarne a nessuno, nemmeno, anzi soprattutto non alle proprie mogli. Terminata la seduta nei Dirigenti non deve restare che un sentimento di soddisfazione per il lavoro compiuto a favore dell'opera comune. L'assoluta discrezione permane la base della fiducia popolare e la fiducia è sicura garanzia di successo.

Ed a questo successo si arriva certamente se nell'attività di aministrazione e di controllo i dirigenti danno prova di spirito di collaborazione e di abnegazione. Ognuno deve compiere il proprio dovere, cercando ogni occasione per rendersi utile, col solo scopo di contribuire allo sviluppo della Cassa.

Simile amministrazione sana e fidata contribuisce al progresso della Cassa molto di più di qualsiasi strepitosa propaganda.

Pell.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Una quindicina di giorni fa ho venduto una casa il cui valore di stima era di fr. 15 000.—. Nel corso dell'anno precedente vennero fatte molte migliorie per oltre fr. 20 000.—. La nuova stima non è ancora uscita. La vendita è stata effettuata per fr. 40 000.—. Ora l'Ufficio dei Registri mi chiede il plus valore partendo da fr. 15 000.— e per una somma di 1250 fr. Non ho la possibilità di far diminuire tale imposta ?

R. — Certamente. Ella deve subito mandare all'Ufficio le sue osservazioni unendo tutti i documenti probatori e attestanti le spese sostenute. Vedrà che la tassa del plus valore sarà notevolmente ridotta.

* * *

D. — Possiedo una azienda agricola di quasi mq. 100 000 con casa, stalla, fienile, ecc. Attualmente la proprietà è gravata da una ipoteca di fr. 20 000.— e che data da circa venticinque anni. Vorrei chiedere un nuovo prestito di fr. 30 000.—. È vero che io non posso ipotecare la sostanza come voglio ?

R. — A norma di una legge federale le ipoteche su aziende agricole vanno autorizzate o meglio occorre indirizzare una istanza all'Ufficio Cantonale di Stima in Bellinzona che dovrà fissare il limite di aggravio e cioè l'importo sino al quale possono essere inscritte delle ipoteche. La legge in questione era stata voluta dal legislatore per impedire l'eccessivo indebitamento della proprietà agricola.

* * *

D. — Sono proprietario di un terreno da quattro anni e mezzo. Ho ora la possibilità di fare un ottimo affare. Senonchè mi si dice che il plus valore è del 10 % mentre tra circa sei mesi sarebbe solo del 5 %. Vi è una qualche via con la quale l'affare può essere fatto lo stesso con l'obbligo però al notaio di non portare l'istromento all'Ufficio dei Registri sino all'aprile 1962 ?

R. — L'affare in questione può senz'altro essere concluso con la costituzione, mediante atto notarile, di un diritto di compera da esercitarsi entro il mese di aprile o maggio 1962. Il notaio di Sua fiducia potrà darLe i ragguagli necessari per il completamento della pratica.

* * *

D. — Possiedo un terreno di mq. 5000 e vorrei dividerlo in 8 particelle per poi venderle una alla volta. Come debbo procedere ?

R. — Si faccia allestire dal geometra revisore della mappa un piano di lottizzazione. Tale piano dovrà essere successivamente inscritto a Registro fondiario così che ogni particella avrà un proprio numero e potrà essere venduta separatamente.

Avv. Emilio Induni.

DUE PAROLE AI CASSIERI

La fine dell'anno si avvicina velocemente e con essa i consueti e non sempre benvisi lavori di chiusura.

Ci permettiamo quindi dare alcuni consigli a questo proposito, in modo particolare a quei cassieri che aspettano l'ultimo momento per mettersi all'opera e che, di conseguenza, si trovano poi sovraccarichi di lavoro.

Ricordiamo in primo luogo a coloro che non hanno ancora iniziato a calcolare gli interessi nei singoli conti dei mastri, che è giunto il momento di farlo, senza ulteriore indugio.

Si voglia inoltre controllare se i formulari per l'allestimento dei conti annuali e del bilancio sono completi e sufficienti. In caso contrario non si attenda per richiederli all'economato dell'Unione.

L'estratto delle quote sociali dev'essere già allestito e tenuto aggiornato. Coloro che non lo avessero ancora compilato vogliano provvedere, senza dimenticare di esporre gli interessi pagati e le multe.

Gli estratti della cassa deposito, obbligazioni, debitori e conti correnti, vanno iniziati. Le prime colonne (Foglio del mastro, Numero del libretto, Saldi fine anno precedente) possono infatti già venir completati. I totali delle colonne « saldi fine anno precedente » dei singoli estratti vanno confrontati con quelli della colonna « Saldi fine esercizio » dei conti dell'esercizio precedente.

Negli estratti, come noto, i conti vanno inscritti nell'ordine di pagina come nei libri mastri. Se, per esempio, il libretto No. 6 è stato riportato a pagina 80, nell'estratto figurerà dopo il numero 79 e non più dopo il No. 5. I saldi non vanno nemmeno inscritti in base all'estratto dell'esercizio precedente ma trascrivendoli dai fogli dei mastri. I totali di pagina dei singoli estratti non vanno riportati nella seguente. Ogni pagina viene addizionata a sè ed i totali saranno poi oggetto di una ricapitolazione, alla fine. In questo modo le addizioni vengono facilitate e la correzione di eventuali errori diventa più semplice.

Le pagine 2 e 3 del Conto perdite e profitti, concernenti i dettagli degli incassi e delle spese secondo il Giornale principale possono pure venir aggiornate. Abbiamo del resto constatato come un giovane Cassiere, dando prova di spirito di iniziativa, tiene già aggiornato durante l'anno questo estratto, cosa da consigliare a tutti.

Invitiamo quindi i Cassieri a voler seguire le direttive ed i consigli sopraccitati. Ciò agevolerà loro indubbiamente ed in modo considerevole i lavori per l'allestimento dei conti annuali, che saranno così meno gravosi. D'altronde, il vecchio adagio « Chi bene incomincia è a metà dell'opera » è pur sempre vero, no ? *Pell.*

COMUNICATO

Attiriamo l'attenzione degli interessati sul fatto che al 31 dicembre p. v. scade il termine per la domanda di retrocessione dell'imposta preventiva sugli interessi maturati nel

1 9 5 8.

Le relative istanze devono quindi venir inviate all'Unione tempestivamente ! (Al più tardi entro il 30 dicembre 1961.)

PK

ATTIVITA EDILIZIA

La Repubblica federale tedesca è al primo posto per quanto riguarda la costruzione di appartamenti. Per ogni 10 000 abitanti nel 1960 sono stati costruiti 10,5 appartamenti. Segue, al secondo posto, la Svezia, con 9,1, al terzo posto la Svizzera con 7,6, quindi Olanda (7,4), Francia (6,9), Inghilterra (5,9) ed Italia (5,4).

Nel primo semestre 1961 nel nostro Paese vennero concesse 1092 autorizzazioni per la costruzione di appartamenti, cifra che nel primo semestre dell'anno precedente era di 1597. In complesso, quindi, l'attività edile del 1961 sarà alquanto inferiore a quella del 1960, sebbene numerosi appartamenti siano in fase di completazione e non figurano, di conseguenza, nella statistica. L'elevato numero di appartamenti già costruiti ma non completamente terminati è dovuto al fatto che la categoria degli elettricisti, pittori, imprese di pavimentazione e di impianti sanitari, lamenta una forte mancanza di mano d'opera.

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 4 francs. Abonnements facultatifs : 3 francs. Abonnements privés : 5 francs.